

CONDITIONS DE VENTE GENERALES

Tout bordereau d'adjudication demeuré impayé auprès d'EMERAUDE-ENCHERES ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'inscription au Fichier TEMIS.

La vente est faite expressément au comptant.

En cas de paiement par chèque non certifié, le transfert de propriété de l'objet n'aura lieu qu'après encaissement du chèque et la délivrance des objets pourra être différée jusqu'à l'encaissement.

L'acquéreur paiera au comptant aux mains du Commissaire-Preneur le prix principal de son enchère augmenté des frais qui sont de 23 % TTC ou 25 % TTC (selon les ventes en volontaires) et 14.28 % TTC pour les ventes judiciaires

Conformément à la loi, les indications portées au catalogue engagent la responsabilité des experts, compte-tenu des rectifications annoncées au moment de la présentation de l'objet et portées au procès-verbal de la vente. Par ailleurs selon l'article L.321-19 du code du commerce, les actions en responsabilité civile engagées à l'occasion des prisées et des ventes volontaires et judiciaires de meubles aux enchères publiques se prescrivent par cinq ans à compter de l'adjudication ou de la prise.

Une exposition préalable, permet aux acquéreurs de se rendre compte de l'état des biens mis en vente. Il ne sera admis aucune réclamation quant aux petits accidents et restaurations d'usage une fois l'adjudication prononcée.

Les dimensions ne sont données qu'à titre indicatif et ne sont pas garanties. Les photos visibles sur la plate-forme Interenchères ont valeur de description du lot.

Toutefois, préalablement à la vente, les internautes sont en droit de demander à Emeraude-enchères des photos et renseignements complémentaires pour des lots de la vente.

Dès l'adjudication prononcée, les lots sont sous l'entière responsabilité de l'acheteur. Il est conseillé aux adjudicataires de procéder à un enlèvement de leurs achats dans les meilleurs délais afin d'éviter les frais de manutention et de gardiennage qui sont à leur charge. Le magasinage n'engage pas la responsabilité du Commissaire-Preneur à quelque titre que ce soit.

S'il est établi que deux ou plusieurs enchérisseurs ont simultanément porté une enchère équivalente, soit à haute voix, soit par signe, et réclamant en même temps cet objet après le mot prononcé « adjugé », ledit objet sera

immédiatement remis en adjudication du prix proposé par les enchérisseurs et tout le public présent sera admis à enchérir à nouveau.

Si vous souhaitez enchérir par téléphone, veuillez en faire la demande par écrit accompagnée d'un relevé d'identité bancaire ou de vos coordonnées bancaires, auprès des Commissaires-Priseurs. Toute personne sollicitant une ligne téléphonique est réputée être preneuse du lot à l'estimation basse.

CONDITIONS TARIFAIRES DE GARDIENNAGE

Les objets achetés sont entreposés gratuitement à compter de la vente et ce, pendant QUINZE jours après la vente. Au-delà, EMERAUDE-ENCHERES se réserve le droit de facturer des frais de gardiennage à hauteur de 1 € HT par jour et par objet et 5 € HT par jour et par mobilier. Après relances restées infructueuses et passer un délai de six mois Emeraude-enchères sera en droit de solliciter le Tribunal Judiciaire aux fins de réaliser aux enchères le ou les lot(s) réglé(s) mais non récupéré(s).

CONDITIONS D'ENVOI

Les frais de colisage/envoi sont à la charge des acquéreurs. Pour toute expédition : MBE – THE PACKENGERS – TRANSPORTS ALAIN COAT : aux adresses emails suivantes : mbe2536sdv@mbefrance.fr – hello@thepackengers.com – alain.coat56@orange.fr

CONDITIONS DE VENTE LIVE



ENCHÉRISSEZ EN **LIVE** SUR
INTERENCHERES
WWW.INTERENCHERES.COM

Tout bordereau d'adjudication demeuré impayé auprès d'EMERAUDE-ENCHERES ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'inscription au Fichier TEMIS.

Enchères en direct via le service Live du site interencheres.com

Si vous souhaitez enchérir en ligne pendant la vente, veuillez-vous inscrire sur www.interencheres.com et effectuer une empreinte carte bancaire (vos coordonnées bancaires ne nous sont pas communiquées en clair). Vous acceptez de ce fait que www.interencheres.com communique à Emeraude-enchères / Selarl Maître Prenveille tous les renseignements relatifs à votre inscription ainsi que votre empreinte carte bancaire. Emeraude-enchères et la Selarl de Maître PRENVEILLE se réservent le droit de demander, le cas échéant, un complément d'information avant votre inscription définitive pour enchérir en ligne. L'exécution de l'ordre s'adapte au feu des enchères en fonction des enchères en cours. Le pas d'enchère est défini par les intervalles suivants : jusqu'à 500€ : 10€, de 500 à 1000 € : 50 € et au-delà de 1000 € : 100 €.

Toute enchère en ligne sera considérée comme un engagement irrévocable d'achat. Si vous êtes adjudicataire en ligne, vous autorisez Emeraude-Enchères / Selarl Maître PRENVEILLE, si elles le souhaitent, à utiliser votre empreinte carte bancaire pour procéder au paiement, partiel jusqu'à 100 euros de vos acquisitions y compris les frais habituels à la charge de l'acheteur.

Ces frais sont majorés : •

Pour les lots volontaires, majoration de 3% HT du prix d'adjudication (soit +3,60% TTC). •

Pour les véhicules en ventes volontaires ou judiciaires, majoration de 40 EUR HT par véhicule (soit +48 EUR TTC par véhicule). •

Pour les ventes judiciaires, majoration de 1% HT du prix d'adjudication (soit 1.20 % TTC) (depuis le 1^{er} octobre 2023). •

Pour les ventes caritatives, pas de majoration des frais habituels.

Emeraude-enchères/ Selarl Me PRENVEILLE ne peuvent garantir l'efficience de ce mode d'enchères et ne peuvent être tenues pour responsables d'un problème de connexion au service, pour quelque raison que ce soit.

En cas d'enchères simultanée ou finale d'un montant égal, il est possible que l'enchère portée en ligne ne soit pas prise en compte si l'enchère en salle était antérieure. En toute hypothèse, c'est le commissaire-priseur qui sera le seul juge de l'enchère gagnante et de l'adjudication sur son procès-verbal.

Ordres d'achat secrets via interencheres.com

Emeraude-enchères / Etude Maître PRENVEILLE n'ont pas connaissance du montant maximum de vos ordres secrets déposés via interencheres.com. Vos enchères sont formées automatiquement et progressivement dans la limite que vous avez fixée. L'exécution de l'ordre s'adapte au feu des enchères en fonction des enchères en cours. Le pas d'enchère est défini par les intervalles suivants : jusqu'à 500€ : 10€, de 500 à 1000 € : 50 € et au-delà de 1000 € : 100 €.

Si vous êtes adjudicataire via un ordre d'achat secret, vous autorisez Emeraude-Enchères / Etude Maître PRENVEILLE, si elles le souhaitent, à utiliser votre empreinte carte bancaire pour procéder au paiement, partiel ou total de vos acquisitions y compris les frais habituels à la charge de l'acheteur.

Ces frais sont majorés : •

Pour les lots volontaires, majoration de 3% HT du prix d'adjudication (soit +3,60% TTC). •

Pour les véhicules en ventes volontaires ou judiciaires, majoration de 40 EUR HT par véhicule (soit +48 EUR TTC par véhicule). •

Pour les ventes judiciaires, majoration de 1% HT du prix d'adjudication (soit 1.20 % TTC) (depuis le 1^{er} octobre 2023). •

Pour les ventes caritatives, pas de majoration des frais habituels.

Emeraude-enchères / Selarl Maître PRENVEILLE ne peuvent garantir l'efficacité de ce mode d'enchères et ne peuvent être tenues pour responsables d'un problème de connexion au service, pour quelque raison que ce soit.

En cas d'enchères simultanées ou finale d'un montant égal, il est possible que l'enchère portée en ligne ne soit pas prise en compte si l'enchère en salle était antérieure. En toute hypothèse, c'est le commissaire-priseur qui sera le seul juge de l'enchère gagnante et de l'adjudication sur son procès-verbal.

CONDITIONS GENERALES DE VENTES AU TITRE DE L'INFORMATION SUR LES SOUS-TRAITANTS

EMERAUDE-ENCHERES a recours à la plateforme TEMIS opérée par la société Commissaires-Priseurs Multimédia, aux fins de gestion du recouvrement des Bordereaux impayés. Dans ce cadre, en cas de retard de paiement, les données à caractère personnel relatives aux enchérisseurs, ou leurs représentants, (notamment identité et coordonnées des enchérisseurs, informations relatives à la vente, bordereaux) sont susceptibles d'être communiquées à CPM aux fins de gestion du recouvrement amiable de créance. CPM intervient en qualité de sous-traitant au sens du Règlement général sur la protection des données (Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016). »

FICHER DES RESTRICTIONS D'ACCES AUX VENTES AUX ENCHERES

NOTICE D'INFORMATION

EMERAUDE-ENCHERES est abonné au Service TEMIS permettant la consultation et l'alimentation du Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères (« Fichier TEMIS ») mis en œuvre par la société Commissaires-Priseurs Multimédia (CPM), société anonyme à directoire, ayant son siège social sis à (75009) Paris, 37 rue de Châteaudun, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 437 868 425.

Tout bordereau d'adjudication demeuré impayé après d'EMERAUDE-ENCHERES ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'inscription au fichier TEMIS.

(1) Finalité et base légale du Fichier TEMIS Le Fichier TEMIS recense les incidents de paiement des bordereaux d'adjudication (retards et défauts de paiement), quel que soit le mode de participation des enchérisseurs (présentiel ou à distance) et peut être consulté par toutes les structures de ventes aux enchères opérant en France et abonnées au service. L'enchérisseur est informé qu'à défaut de régularisation de son bordereau d'adjudication dans le délai mentionné sur le bordereau, une procédure d'inscription audit fichier pourra être engagée par EMERAUDE-ENCHERES. La mise en œuvre du Fichier TEMIS et son utilisation par EMERAUDE-ENCHERES est nécessaire aux fins de l'intérêt légitime des abonnés au Service TEMIS de prévenir les impayés et sécuriser ainsi les ventes aux enchères.

(2) Organismes autorisés à consulter le Fichier TEMIS (destinataires)

Le Fichier TEMIS peut être consulté par toute structure de vente abonnée (professionnels et sociétés habilités à diriger des ventes de meubles aux enchères publiques conformément à la réglementation applicable et notamment aux prescriptions du Titre II " Des ventes aux enchères " du Livre III du Code de commerce (ci-après les « Professionnels Abonnés »)), souhaitant se prémunir contre les impayés et sécuriser ainsi la participation aux ventes aux enchères qu'ils organisent. La liste des abonnés au Service TEMIS est consultable sur le site www.interencheres.com, menu « Acheter aux enchères », rubrique « Les commissaires-priseurs ».

(3) Conséquence d'une inscription au Fichier TEMIS Dans le cas où un enchérisseur est inscrit au fichier TEMIS, EMERAUDE-ENCHERES pourra conditionner l'accès aux ventes aux enchères qu'elle organise à l'utilisation de moyens de paiement ou garanties spécifiques ou refuser temporairement la participation des enchérisseurs aux ventes aux enchères pour lesquels ces garanties ne peuvent être mises en œuvre. Page 4 sur 5 L'inscription au fichier TEMIS pourra avoir pour conséquence de limiter la capacité d'enchérir de l'enchérisseur auprès des professionnels abonnés au service TEMIS. Elle entraîne par ailleurs la suspension temporaire de l'accès au service « live » de la plateforme www.interencheres.com gérée par CPM, conformément aux conditions générales d'utilisation de cette plateforme.

(4) Durée d'inscription Les enchérisseurs sont informés du fait que la durée de l'inscription sur le Fichier TEMIS est déterminée par le nombre de bordereaux d'adjudications restés

impayés auprès des Professionnels Abonnés au Fichier TEMIS, par leurs montants cumulés et par leur régularisation ou non. La durée de l'inscription au Fichier TEMIS est réduite si l'Enchérisseur régularise l'ensemble des Incidents de paiement. Elle est augmentée lorsque l'enchérisseur est concerné par plusieurs bordereaux impayés inscrits au Fichier TEMIS. L'inscription d'un bordereau d'adjudication en incident de paiement est supprimée automatiquement au maximum à l'issue d'une durée de 24 mois lorsque l'enchérisseur ne fait l'objet que d'une seule inscription, et de 36 mois lorsque l'enchérisseur fait l'objet de plusieurs inscriptions.

(5) Responsabilités Pour l'application de la législation en matière de protection des données personnelles, CPM et EMERAUDE-ENCHERES ont tous deux la qualité de responsable de traitement. CPM est responsable de la mise en œuvre du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la collecte de données auprès des abonnés, la mutualisation et la diffusion des données à caractère personnel qui y sont recensées, ainsi que la sécurité du système d'information hébergeant le Fichier TEMIS. EMERAUDE-ENCHERES, en tant qu'abonné est responsable de son utilisation du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la communication des données à caractère personnel relatives aux adjudicataires à CPM en vue de l'inscription au Fichier TEMIS, la vérification de l'exactitude et la mise à jour des données, la consultation, ainsi que la réutilisation des informations du Fichier TEMIS.

(6) Droits des personnes Les enchérisseurs souhaitant savoir s'ils font l'objet d'une inscription au Fichier ou contester leur inscription peuvent adresser leurs demandes par écrit en justifiant de leur identité par la production d'une copie d'une pièce d'identité : - Pour les inscriptions réalisées par EMERAUDE-ENCHERES : par écrit auprès d'EMERAUDE-ENCHERES, 14 A rue de la Croix Désilles 35400 SAINT-MALO, - Pour les inscriptions réalisées par d'autres Professionnels Abonnés : par écrit auprès de Commissaires-Priseurs Multimédia 37 rue de Châteaudun, 75009 Paris, ou par e-mail contact@temis.auction. Toute demande tendant à l'exercice des droits d'effacement, de limitation, d'opposition dont dispose l'Enchérisseur en application de la législation en matière de protection des données personnelles, ainsi que toute autre contestation d'une inscription doit être adressée au Professionnel à l'origine de l'inscription qui effectuera une demande de mise à jour auprès de CPM. En cas de difficultés, l'enchérisseur a la faculté de saisir CPM en apportant toute précision et tout document justificatif afin que CPM puisse instruire sa réclamation. Page 5 sur 5 L'enchérisseur dispose également du droit de saisir la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) [3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07, www.cnil.fr] d'une réclamation concernant son inscription au Fichier TEMIS. Pour en savoir plus concernant le Fichier TEMIS, l'enchérisseur est invité à consulter la politique de confidentialité de CPM accessible sur www.temis.auction.

(7) Coordonnées de l'Enchérisseur Les notifications importantes relatives aux suites de l'adjudication seront adressées à l'adresse e-mail et/ou à l'adresse postale déclarée par l'enchérisseur auprès de la structure lors de l'adjudication. L'enchérisseur doit informer EMERAUDE-ENCHERES de tout changement concernant ses coordonnées de contact.